

Homéopathie

(Redirigé depuis [Homeopathie](#))

L'**homéopathie** ou **homœopathie** (du [grec](#) ὅμοιος / *hómoios*, « similaire » et πάθος / *páthos*, « souffrance » ou « maladie ») est une [médecine non conventionnelle](#), proposée par [Samuel Hahnemann](#) en 1796¹. Elle repose sur trois principes : la similitude, l'individualisation des cas et l'infinitésimal.

Principes^[modifier]

L'homéopathie est construite sur un principe et ses corollaires techniques formulés l'un après l'autre par [Hahnemann](#) de 1796 à 1810^{16,17}.

- Le principe de « similitude » : la cure d'un ensemble de [symptômes](#) est apportée par une substance (végétale, minérale ou animale) qui provoque des symptômes semblables chez un sujet sain : *Similia similibus curentur* (« que le semblable soit soigné par le semblable »).
- La recherche de la « globalité » : l'application du principe de similitude, puis sa vérification, ont lieu chaque fois que la recherche du remède le plus semblable a été effectuée de manière consciencieuse par le praticien : c'est « l'individualisation ». Chaque traitement est ainsi personnalisé à chaque patient, quel que soit le nom de la maladie, la recherche de la « totalité » des symptômes présentés par le patient étant au centre de la méthode. Elle explique la longueur du dialogue entre le médecin et le patient. L'étape d'observation des symptômes provoqués par une substance chez l'individu sain, qui précède toujours l'application du principe de similitude, et sa retranscription correspond à l'établissement d'une [pathogénésie](#). Dans la pratique, certains médicaments homéopathiques très connus (*Oscilloccinum*, *Sédatif PC*...) ne respectent pas le principe d'individualisation.
- L'utilisation technique de dilutions infinitésimales : La nécessité de diminuer la toxicité des substances choisies par application du principe de similitude ont conduit Hahnemann à diluer, puis à fortement agiter ses préparations. Après chaque [dilution](#) la préparation est secouée (succussions) énergiquement, manuellement ou mécaniquement, ce qui lui permettrait de conserver ses effets pharmacologiques malgré des dilutions importantes.

L'homéopathie s'oppose à l'[allopathie](#), terme également inventé par Hahnemann et qui désigne tout traitement médicamenteux qui ne s'appuie pas sur la *similitude* lors du choix thérapeutique, mais sur le « principe des contraires », méthode utilisée depuis [Galien](#) jusqu'au début du XIX^{ème} siècle. Ainsi, la [phytothérapie](#) est une méthode de soin allopathique. Néanmoins, les notions de « principe des contraires » ou « principe de similitude » n'ont pas encore été validées expérimentalement selon les critères scientifiques actuels.

Principe de similitude

L'homéopathie s'est fondée sur le *principe de similitude*.

Ce principe dispose qu'une personne atteinte d'une affection peut être traitée au moyen d'une substance produisant chez une personne en bonne santé des [symptômes](#) semblables à ceux de l'affection considérée. Dans la pratique, les substances choisies peuvent être en fait, de l'une à l'autre, celle qui occasionne le symptôme ou encore celle qui le soigne, comme Hippocrate l'avait observé.

L'homéopathie repose sur le principe de similitude formalisé par Hahnemann suite à l'observation suivante : la [quinine](#) extraite de l'écorce du [quinquina](#) provoque, à forte dose, une intoxication accompagnée de [fièvre](#), comparable aux fièvres que l'absorption de [quinquina](#) aide à soigner. Hahnemann inféra de cette observation qu'il existait un lien de causalité entre la fièvre due à l'intoxication et le mécanisme de défense contre la fièvre activé par l'absorption de quinine à des doses thérapeutiques. Il vérifia ensuite l'universalité de ce principe en testant sur lui-même les substances ([Belladone](#), [Jusquiame](#), [Anhydride Arsénieux](#), [Soufre](#)...) dont on connaissait les propriétés curatives à son époque. Il généralisa alors ce principe à l'ensemble de la thérapeutique : il est possible de connaître le tableau clinique d'une maladie que soigne une substance en observant le tableau clinique complet qu'elle déclenche à divers dosages chez l'individu sain.

Hahnemann, et d'autres auteurs rapprochent ce « principe de similitude » de celui des « semblables » énoncé par [Hippocrate](#) : « La maladie est produite par les semblables ; et par les semblables que l'on fait prendre, le patient revient de la maladie à la santé. Ainsi ce qui produit la strangurie qui n'est pas, enlève la strangurie qui est ; la toux, comme la strangurie, est causée et enlevée par les mêmes choses. »¹⁹

Les connaissances médicales modernes ont cependant montré l'invalidité de ce principe simpliste : tout au plus, on sait désormais que n'importe quelle substance peut être toxique puis mortelle à haute dose, et parfaitement indifférent à un dosage suffisamment faible (même les plus puissants [poisons](#)). Ce principe est connu depuis la Renaissance : le médecin allemand [Paracelse](#) établissait déjà au XVe siècle que « Rien n'est poison, tout est poison : seule la dose fait le poison. »

Globalité et individualisation

Ce corollaire du principe de similitude énonce qu'il n'y a pas de soin universel d'une maladie, d'un symptôme, et que l'on doit adapter le soin en fonction du patient. Il s'agit là de ce qui est couramment nommé « individualisation ». L'homéopathe analyse les symptômes spécifiques présentés par le patient dans sa globalité et non pas seulement les symptômes classiques de sa maladie. Une pratique ne reposant pas sur cette analyse des symptômes spécifiques du patient n'est pas en droit de se réclamer de l'homéopathie au sens de Hahnemann. Selon les principes de l'homéopathie, les substances vendues librement pour des traitements symptomatiques ne respectent pas cette individualisation, puisqu'elles sont présentées comme pouvant traiter le symptôme quelle que soit la personne.

Infinitésimalité et dynamisation

C'est lors de la généralisation de sa théorie à d'autres [maladies](#) que les effets néfastes provoqués ont contraint Hahnemann à baisser les doses en pratiquant des dilutions. À son grand regret, la dilution classique, si elle diminuait les effets toxiques, effaçait également les effets pharmacologiques. Il proposa alors la méthode de la « dynamisation », qui, de manière surprenante selon ses propres dires, conserverait et modifierait les effets pharmacologiques de la substance.

En thérapeutique classique, l'effet des substances dépend de la quantité administrée ; [Paracelse](#) disait d'ailleurs en substance que « c'est la dose qui fait le poison ». Par exemple, les [anti-inflammatoires non stéroïdiens](#) sont, selon la dose, antalgiques ou anti-inflammatoires. Ce n'est pas la [dilution](#) en soi qui produit cet effet, mais bien la dose finale ; la dilution n'est qu'un processus servant à diminuer la dose à administrer.

En revanche, en thérapeutique homéopathique, ce n'est pas la dose finale qui produirait l'effet, mais la présence de la substance et sa présentation (la dilution en étant l'élément principal). Hahnemann a conclu de ses expérimentations³ que le fait de secouer la solution après chaque dilution permettrait de conserver une certaine efficacité thérapeutique. Il conseille d'administrer les préparations sous forme liquide juste après les avoir préparées et sans les laisser reposer. Cette succussion n'aurait pas pour but de bien mélanger la solution avant de la diluer à nouveau, mais de produire des chocs sans lesquels les qualités thérapeutiques du remède homéopathique n'apparaîtraient pas. Ce procédé, sans lequel les dilutions seraient peu ou pas actives, a été nommé « dynamisation » par Hahnemann.

Le solvant (le plus souvent l'eau et l'alcool), est utilisé pour effectuer des dilutions successives, au dixième (DH) ou le plus souvent au centième (CH) d'une solution de teinture mère. La dilution d'une solution de teinture mère dans 99 volumes de solvant est une dilution d'une *centésimale hahnemannienne* (1 CH, c'est-à-dire un taux de 0,01, ou encore 1 %), la dilution au centième de celle-ci est une dilution de 2 CH (soit au dix millième $T = 0,0001 = 10^{-4}$, ou encore 0,01%). Une dilution de n CH est une dilution de $10^{-2 \times n}$; 3 CH représente un millionième, 6 CH un millième de milliardième

Les dilutions courantes, en France, vont jusqu'à 30 CH, le taux de dilution est donc de 10^{-60} . Dans de nombreux pays sont utilisées des dynamisations et dilutions allant jusqu'à 200 CH. Pour illustration :

- Une goutte d'eau (environ 0,05 mL) dans le lac Léman (88 900 millions de m^3) représente une dilution d'environ 6×10^{-19} , soit l'équivalent de 10 CH ;
- Une molécule d'eau noyée dans la somme des océans sur Terre représente une dilution de un pour $8,4 \times 10^{45}$ molécules, soit approximativement 23 CH ;
- Une dilution à 40 CH correspond à 1 molécule d'une substance mère dans une masse de solvant supérieure à la masse totale de l'univers (la quantité totale d'atomes de l'univers est estimé à 10^{80} atomes).

Les substances insolubles sont triturées dans du lactose jusqu'à obtention du seuil de solubilité permettant de préparer la première dilution liquide. Le reste des opérations suit le même procédé que pour les substances solubles.